



# **RENSEIGNEMENTS**

## *SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ*

## **Des travailleurs et des travailleuses en meilleure santé**

Le travail et les pressions de la société représentent souvent un fardeau de stress trop lourd pour les travailleurs. La manière dont on traite le stress ou dont on ne le traite pas contribue sérieusement au bien-être de nos familles.

Les mauvaises conditions de travail, les emplois dangereux et malsains, l'excès de bruit, les gaz, les produits chimiques, les charges de travail irréalistes, une mauvaise organisation du travail, de mauvais horaires de travail, le manque de supervision ou l'excès de supervision sont tous des facteurs qui peuvent et qui devraient être traités par les syndicats afin qu'on les améliore.

En éliminant ces agents de stress professionnel, nous contribuons à réduire le nombre de facteurs qui nuisent au bien-être des travailleurs et des travailleuses.

Bon nombre d'employeurs ont reconnu le besoin d'aider les travailleurs et les

travailleuses en détresse. Les programmes d'aide aux employés, existent dans plusieurs milieux professionnels.

Trop souvent, ces programmes n'atteignent pas l'objectif qui est d'aider et de conseiller les personnes en détresse. Au contraire, ils servent à maintenir la productivité. Le refus ou d'échec d'utiliser un PAE peut entraîner des mesures disciplinaires ou un congédiement.

Souvent, la menace des PAE sert à améliorer le rendement au travail. De tels programmes n'aident pas les travailleurs et les travailleuses à résoudre les problèmes; ils ne font qu'augmenter leur angoisse et leur niveau de stress.

### **Éléments d'un bon PAE**

Pour être vraiment efficace, un programme d'aide aux employés devrait comprendre les éléments suivants :

- être géré à la fois par le syndicat et l'employeur;
- assurer la confidentialité la plus totale;
- être complètement subventionné par l'employeur;
- reconnaître le droit à un congé avec solde lorsqu'un traitement est requis;
- voir à ce que les services professionnels ne relèvent pas de l'employeur (c'est-à-dire que ces services soient fondés sur la communauté);
- utiliser les collègues de travail comme agents et agentes de référence;
- assurer la formation des agents et agentes de référence;
- être complètement volontaire;
- être géré par une politique et des procédures élaborées par le syndicat et l'employeur;
- être offert à toute la famille;
- ne pas servir d'outil disciplinaire;
- offrir de l'information générale sur la santé et le bien-être.

## Conclusion

Les bons PAE peuvent aider les travailleurs et travailleuses à surmonter leurs problèmes, source de détresse pour eux, pour elles, et pour leur famille. Bon nombre de syndicats ont négocié de tels programmes où ont participé à leur élaboration. Sans la participation du syndicat, l'efficacité de tels programmes peut être nulle.

Des PAE gérés conjointement réussiront probablement mieux et aideront les membres du SCFP à résoudre les problèmes découlant des pressions croissantes de la vie moderne.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service de santé et de sécurité du SCFP  
 1375, boulevard St. Laurent  
 OTTAWA, ON K1G 0Z7  
 Tél. : (613) 237-1590  
 Téléc. : (613) 237-5508  
 Courriel : [sante\\_securite@scfp.ca](mailto:sante_securite@scfp.ca)  
[www.scfp.ca](http://www.scfp.ca)

sepb 491  
 Révisé novembre 2007  
 K:\FACTSHEETS - 2007 - FRENCH\PAE.rtf